

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE  
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

**N°2020-50**

<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>- Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique ouvrage du moulin de Caumont (Haudricourt 76)</b></p>	<p>L'an deux mille vingt, le 13 octobre à 9h30, les membres du Comité syndical se sont réunis à Aumale, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle le 25 septembre 2020, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p><u>Membres titulaires présents</u> : M. Gérard CHAIDRON, Mme. Virginie LUCOT-AVRIL, M. Christian ROUSSEL, M. Firmin BOUCRY, Mme. Colette MICHAUX, M. Thierry HEBERT, M. David BLONDIN, M. Gérard LECUIR, M. Franck CORDIER, M. William BOUS.</p> <p><u>Suppléants présents et remplaçants des titulaires pour les votes</u> : M. Eric ARNOUX, M. Yves BEAURAIN.</p> <p><u>Membres titulaires absents/excusés</u> : M. Olivier GENTY (<i>suppléé par M. Yves BEAURAIN</i>), M. Jean-Claude QUENOT (<i>suppléé par M. Eric ARNOUX</i>), M. Jean-Manuel BUQUET, M. Arnaud DE CHEZELLES.</p>
<p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b></p> <p>25/09/2020</p>	<p><b><u>Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique ; ouvrage du moulin de Caumont (Haudricourt 76)</u></b></p> <p>Le moulin situé sur la commune d'Haudricourt au hameau de Caumont est concerné par les obligations de restauration de la continuité écologique. Cet hiver, d'importants débordements hydrauliques et des contraintes d'entretien ont convaincu sa propriétaire de s'engager à supprimer les impacts de cet ouvrage en visant la réalisation d'une opération de remise en fond de vallée.</p>
<p><b>NOMBRE DE TITULAIRES : 14</b></p> <p>En exercice 14</p> <p>Présents 12</p> <p>Votants 12</p>	<p>L'opération présente un montant estimatif de dépenses de 300 000€ HT. L'étude et les travaux sont finançables à 100% par le département de Seine-Maritime et l'Agence de l'eau dans le cadre du XI<sup>ème</sup> programme.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- autorisent Mme la Présidente à signer les conventions de mandat n°2020-11 et 2020-12 avec les propriétaires riverains et l'exploitant agricole (annexées à la présente délibération) ;</li> <li>- autorisent l'inscription, au budget 2020, des montants prévisionnels de dépenses liés à ces travaux via la décision modificative n°01-2020 ;</li> <li>- habilite Mme la Présidente à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières concourant à la bonne réalisation de ce projet (demande loi sur l'eau, passation des marchés, choix des entreprises, lancement et suivi des marchés, engagement des dépenses, mandatements, demandes de financements,...).</li> </ul>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :  
Acte exécutoire le : **09 NOV. 2020**  
la Présidente du syndicat mixte,  
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,  
la Présidente du Syndicat,  
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DE GESTION ET DE VALORISATION  
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**  
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com